



Commune de BERNEX

Dans sa séance du 17 octobre 2023, le Conseil municipal a pris les décisions suivantes :

1. Un crédit de CHF 145'000 TTC pour la rénovation de l'éclairage des terrains A et B de football (DS 9-2023-47)

Le Conseil municipal, par 23 oui (unanimité des membres présents)

DECIDE

1. de rénover l'éclairage des terrains A et B de football.
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 145'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. de prendre acte qu'une subvention rétroactive de CHF 9'800.- selon le programme de la Confédération par luminaire LED sera accordée et que la commune de Confignon participera aux coûts à hauteur de CHF 41'000.-.
4. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
5. d'amortir cette dépense nette au moyen de 10 annuités, dès 2024.

2. Un crédit de CHF 9'456'000 TTC pour la réalisation du projet de requalification des rues du village – Secteur Saule-Creux (ES 14-2023-43)

Le Conseil municipal, par 23 oui (unanimité des membres présents)

DECIDE

1. de réaliser le projet de requalification des rues du village – secteur Saule Creux.
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de CHF 9'456'000.- TTC destiné à ces travaux.
3. de comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine administratif.
4. d'amortir cette dépense conjointement avec le crédit principal. Les dépenses concernant l'aménagement seront amorties en 30 ans et les dépenses relatives à l'assainissement seront amorties en 40 ans et financées parallèlement par l'encaissement d'un loyer versé par le fonds intercommunal d'assainissement (FIA) à enregistrer au fonctionnement. La dépense nette de CHF 8'177'000.- TTC sera amortie dès la première année d'utilisation du bien, prévue en 2027.
5. de prendre acte que ce crédit sera financé à hauteur de CHF 1'240'000.- TTC par le FIA, à hauteur de CHF 20'000.- par la Confédération (OPB) et à hauteur de CHF 19'000.- par l'Etat.
Le montant TTC à la charge de la Commune se monte à CHF 8'177'000.-.
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 9'456'000.- TTC afin de permettre l'exécution de ces travaux.

Le délai pour demander un référendum expire le : 4 décembre 2023

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes - Seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Toutes les décisions prises lors de cette séance sont à votre disposition sur notre site Internet www.bernex.ch

Bernex, le 25 octobre 2023

La Présidente du Conseil municipal :
Christine Novelle Damond